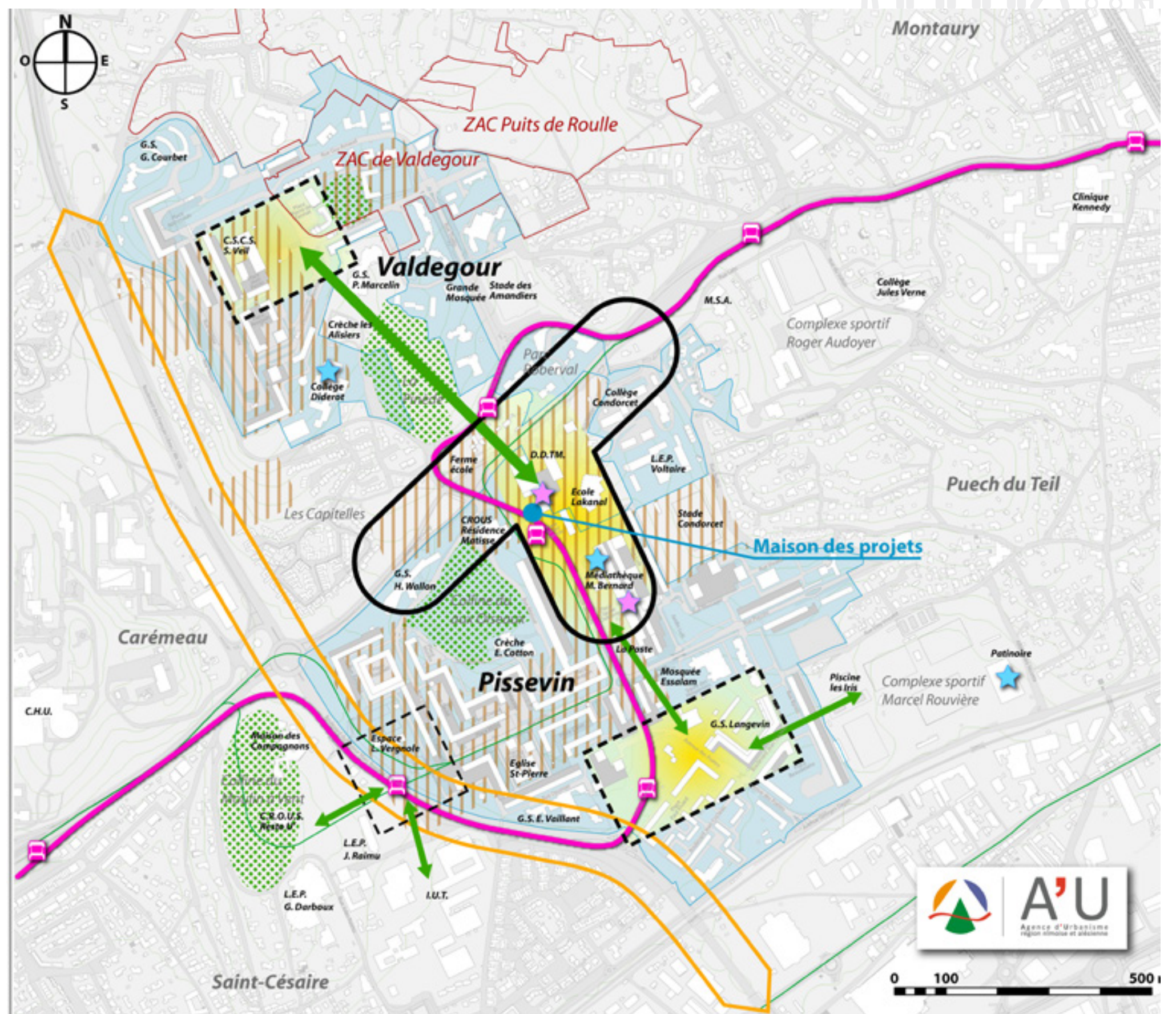


Une ambition

Poursuivre le renouvellement urbain des quartiers Pissevin-Valdegour, désenclaver et renforcer l'attractivité de ces quartiers en tenant compte des enjeux liés au développement durable

-  Périmètre du Quartier prioritaire Politique de la Ville
-  "Cœur de quartier" à restructurer
-  Secteur à enjeu de restructuration potentielle
-  Espace public à conforter
-  Foncier à remettre / à valoriser
-  Espace vert à requalifier / à créer
-  Résidence à restructurer (copropriété dégradée, bâtiment «industrialisé»)
-  Équipement public à démolir
-  Équipement public à restructurer / à requalifier
-  Équipement commercial à restructurer / à requalifier
-  Ligne TCSP 2 Diagonal et stations projetées
-  Entrée de ville / boulevard urbain à requalifier
-  Voie de desserte à créer / à réaménager
-  Liaison douce à créer / à réaménager



4 axes d'orientations stratégiques :

Structurer les quartiers à partir de lieux et d'axes fédérateurs :

- Développer la centralité du quartier autour de l'espace place Debussy / Trait d'Union / avenue Kennedy,
- Recréer un cœur de quartier à Valdegour,
- Intégrer et valoriser les espaces naturels (colline au Oiseaux, Pinède).

Recomposer la trame urbaine pour simplifier le fonctionnement urbain et réinvestir les lieux de vie :

- Redessiner les rues, supprimer les voies sur pilotis et favoriser ainsi les déplacements piétons,
- Réinvestir les lieux de vie grâce à une amélioration de la sécurité et de la lisibilité des espaces avec un traitement spécifique des dalles,
- Favoriser une trame verte et bleue pour assurer une continuité écologique à travers le quartier.

Retrouver un habitat diversifié et une mixité sociale :

- Rénover et valoriser le parc de logements existant public et privé (copropriétés dégradées),
- Augmenter la diversité de l'habitat par des constructions neuves privées sans augmenter la population.

Contribuer à la transition écologique du quartier :

- S'appuyer sur une démarche de type Ecoquartier,
- Permettre une meilleure performance énergétique globale des quartiers (déplacements, aménagements, bâtiments),
- Limiter l'exposition aux risques, nuisances et pollutions.

Co-construire avec les habitants pour élaborer et mettre en oeuvre le projet urbain

1ère étape :

Des bureaux d'étude spécialisés accompagnent la Ville et l'Agglomération pour :

- Engager la concertation avec les habitants, les institutions et acteurs locaux afin d'analyser le fonctionnement et les usages des quartiers et identifier les attentes pour modifier durablement la vie de ces quartiers.
- Entreprendre les études et proposer des scénarios d'aménagement, puis un plan guide et un programme d'actions,
- Etablir la convention du NPNRU de Nîmes Métropole qui sera signée fin 2018, par l'ensemble des partenaires du projet (ANRU, Etat, collectivités locales, bailleurs sociaux) validant le projet de chaque quartier.

2ème étape :

mise en oeuvre du projet de renouvellement urbain à horizon 2018-2028.